

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.91

31 mars 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>INDE</u>
2. Organisme responsable: Institut indien de normalisation
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Fibres discontinues en polyester
5. Intitulé: TDC 10(2361) Classification des fibres discontinues en polyester destinées à l'industrie textile
6. Teneur: Préciser une méthode de classification des fibres discontinues en polyester utilisées dans l'industrie textile. Trois catégories de fibres ont été déterminées en fonction du nombre de points attribués à chacune de leurs différentes propriétés.
7. Objectif et justification: Contrôle de la qualité
8. Documents pertinents: 1) Avis publié dans <u>Standards Monthly Additions</u> . 2) Dès que le projet de norme sera adopté, un avis paraîtra dans <u>Standards Monthly Additions</u> , <u>Gazette of India</u> et <u>Standards India</u> .
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: Dans un an environ
10. Date limite pour la présentation des observations: 24 avril 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: